

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019
Publication : 24/05/2019

GROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE INFRASTRUCTURES
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMUNALES PUBLIQUE



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 13 MAI 2019

P.V. N° 98
Dossier N° 7

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV 79 – 5.2-1 en date du 12 avril 2013 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du site de Melun,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 94 - 14 en date du 13 juin 2016 relative à l'autorisation de signer le marché n° 77.00071.00936 relatif à la construction du centre d'incendie et de secours de Coulommiers,


VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 100 – 8 en date du 20 décembre 2017 relative à autorisation de signer le marché n° 967 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre d'intervention et de secours de Nemours,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de passer des avenants en vue de fixer la rémunération définitive des maîtres d'œuvre et le coût prévisionnel définitif des travaux pour la construction des centres d'incendie et de secours « CIS » de Coulommiers et de Nemours ainsi que le réaménagement du site de Melun,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la **passation** des avenants des forfaits de rémunération définitive pour chaque maîtrise d'œuvre au regard des éléments suivants :

	 CIS COULOMMIERS	CIS NEMOURS	SITE MELUN
Maître d'œuvre	Cabinet Laurent LEPY	Cabinet Karine MILLET	Cabinet HESTERS
Décision d'attribution au CA	CA du 13 juin 2016	CA du 20 décembre 2017	CA du 12 avril 2013
Valeur marché (M0)	Novembre 2015	Avril 2017	Décembre 2012
Coût prévisionnel des travaux (en valeur M0)	4 448 880,00 €HT 5 338 656,00 €TTC	3 700 000,00 €HT 4 400 000,00 €TTC	14 250 000,00 €HT 17 043 000,00 €TTC
Forfait provisoire de rémunération	517 595,08 €HT 621 114,10 €TTC	464 000,00 €HT 556 800,00 €TTC	1 672 609,10 €HT 2 000 440,48 €TTC
Coût prévisionnel définitif des travaux fixé à l'APD (valeur M0)	3 295 409,38 €HT 3 954 491,26 €TTC	3 830 000,00 €HT 4 596 000,00 €TTC	14 323 041,00 €HT 17 187 649,20 €TTC
Evolution du coût prévisionnel des travaux (art 11.4 CCAP)	Soit -25,93% Taux tolérance : +5%	Soit +3,51% Taux tolérance : +5%	Soit +0,51% Taux tolérance : +7%
Autorisations de programme	14 INFRA 131	16 INFRA 333	10 INFRA 288

- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer ces avenants.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT